



Envoi au contrôle de légalité le : 4 juillet 2024

Publication électronique le : 4 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 17 JUIN 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Valérie CUVILLIER, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

JOURNÉE DE COHÉSION EN FAVEUR DES ÉLÈVES DE 6ÈME

(N°2024-263)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment son article L.213-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2024-134 de la Commission Permanente en date du 25/04/2024 « Le Partenariat éducatif départemental avec les collèges publics du Pas-de-Calais' ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux 125 collèges repris au tableau joint en annexe, les dotations liées aux journées de cohésion en faveur des élèves de 6^{ème}, destinées à la prise en charge des frais de billetterie, d'activités et de transports des collégiens, pour un montant total de 311 960 €, au titre de la rentrée scolaire 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
CO3-288E01	6568//93288	Dotation pour activités pédagogiques périscolaires	1 500 000,00	311 960,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 juin 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Financement de la journée de cohésion 6ème par collège

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège
ARRAGEOIS	Adam de la Halle	ACHICOURT	136	2 720 €
AUDOMAROIS	Jean Jaurès	AIRE-SUR-LA-LYS	156	3 120 €
LENS-HENIN	Jean Vilar	ANGRES	138	2 760 €
ARTOIS	Liberté	ANNEZIN	135	2 700 €
CALAISIS	de l'Europe	ARDRES	155	3 100 €
AUDOMAROIS	Pierre Mendès France	ARQUES	110	2 200 €
ARRAGEOIS	Marie Curie	ARRAS	110	2 200 €
ARRAGEOIS	Charles Péguy	ARRAS	94	1 880 €
ARRAGEOIS	Gambetta	ARRAS	100	2 000 €
ARRAGEOIS	Jehan Bodel	ARRAS	132	2 640 €
ARRAGEOIS	François Mitterrand	ARRAS	113	2 260 €
ARRAGEOIS	Jean Monnet	AUBIGNY-EN-ARTOIS	141	2 820 €
ARTOIS	Lavoisier	AUCHEL	100	2 000 €
ARTOIS	Madame de Sévigné	AUCHEL	113	2 260 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Rostand	AUCHY-LÈS-HESDIN	31	620 €
ARTOIS	Joliot Curie	AUCHY-LES-MINES	135	2 700 €
CALAISIS	du Brédenarde	AUDRUICQ	150	3 000 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Val d'Authie	AUXI-LE-CHÂTEAU	49	980 €
ARRAGEOIS	du Val du Gy	AVESNES-LE-COMTE	120	2 400 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	AVION	112	2 240 €
LENS-HENIN	Jean-Jacques Rousseau	AVION	130	2 600 €
ARRAGEOIS	Carlin Legrand	BAPAUME	155	3 100 €
ARTOIS	Jean Moulin	BARLIN	168	3 360 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Belrem	BEAURAINVILLE	105	2 100 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Moulin	BERCK-SUR-MER	188	3 760 €
ARRAGEOIS	Jacques-Yves Cousteau	BERTINCOURT	62	1 240 €
ARTOIS	Paul Verlaine	BÉTHUNE	165	3 300 €
ARTOIS	George Sand	BÉTHUNE	160	3 200 €
ARTOIS	Albert Debeyre	BEUVRY	198	3 960 €
ARRAGEOIS	Germinal	BIACHE-SAINT-VAAST	168	3 360 €
LENS-HENIN	David Marcelle	BILLY-MONTIGNY	129	2 580 €
BOULONNAIS	Pierre Daunou	BOULOGNE Cedex	118	2 360 €
BOULONNAIS	Angellier	BOULOGNE-SUR-MER	92	1 840 €
BOULONNAIS	Paul Langevin	BOULOGNE-SUR-MER	80	1 600 €
ARTOIS	Albert Camus	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	92	1 840 €
ARTOIS	Edmond Rostand	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	120	2 400 €
ARTOIS	Simone Signoret	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	100	2 000 €
LENS-HENIN	Anita Conti	BULLY-LES-MINES	190	3 800 €
CALAISIS	Jean Jaurès	CALAIS	110	2 200 €
CALAISIS	les Dentelliers	CALAIS	114	2 280 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège
CALAISIS	Martin Luther King	CALAIS	125	2 500 €
CALAISIS	Jean Macé	CALAIS	81	1 620 €
CALAISIS	République	CALAIS	72	1 440 €
CALAISIS	Lucien Vadez	CALAIS	90	1 800 €
CALAISIS	Vauban	CALAIS	86	1 720 €
CALAISIS	Louis Blériot	SANGATTE	130	2 600 €
ARTOIS	Frédéric Joliot-Curie	CALONNE-RICOUART	100	2 000 €
LENS-HENIN	Jean-Jacques Rousseau	CARVIN	140	2 800 €
LENS-HENIN	Léonard de Vinci	CARVIN	120	2 400 €
LENS-HENIN	Louis Pasteur	OIGNIES	121	2 420 €
CALAISIS	Jean Monnet	COULOGNE	150	3 000 €
LENS-HENIN	Adulphe Delegorgue	COURCELLES-LÈS-LENS	133	2 660 €
LENS-HENIN	Claude Debussy	COURRIÈRES	120	2 400 €
ARRAGEOIS	Denis Diderot	DAINVILLE	155	3 100 €
BOULONNAIS	du Caraquet	DESVRES	140	2 800 €
ARTOIS	Henri Wallon	DIVION	100	2 000 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Bras d'Or	ÉCUIRES	167	3 340 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jean Jaurès	ÉTAPLES	140	2 800 €
AUDOMAROIS	Monsigny	FAUQUEMBERGUES	78	1 560 €
LENS-HENIN	Émile Zola	FOUQUIÈRES-LÈS-LENS	83	1 660 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Pierre Cuallacci	FRÉVENT	94	1 880 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jacques Brel	FRUGES	95	1 900 €
LENS-HENIN	Langevin Wallon	GRENAY	120	2 400 €
CALAISIS	les Quatre Vents	GUÏNES	120	2 400 €
ARTOIS	Antoine de Saint-Exupéry	DOUVIRIN	172	3 440 €
LENS-HENIN	Victor Hugo	HARNES	135	2 700 €
LENS-HENIN	François Rabelais	HÉNIN-BEAUMONT	150	3 000 €
LENS-HENIN	Gérard Philipe	HÉNIN-BEAUMONT	124	2 480 €
LENS-HENIN	Anne Frank	DOURGES	147	2 940 €
LENS-HENIN	Jean Macé	HÉNIN-BEAUMONT	95	1 900 €
ARTOIS	Romain Rolland	HERSIN-COUPIGNY	95	1 900 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	des 7 Vallées	HESDIN	105	2 100 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Jacques Prévert	HEUCHIN	60	1 200 €
ARTOIS	Jacques Prévert	HOUDAIN	130	2 600 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Gabriel de la Gorce	HUCQUELIERS	125	2 500 €
ARTOIS	Maurice Piquet	ISBERGUES	115	2 300 €
ARTOIS	du Pays de l'Alloeu	LAVENTIE	172	3 440 €
BOULONNAIS	Jean Moulin	LE PORTEL	128	2 560 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Maxence Van der Meersch	LE TOUQUET	74	1 480 €
LENS-HENIN	Paul Duez	LEFOREST	156	3 120 €
LENS-HENIN	Jean Zay	LENS	200	4 000 €
LENS-HENIN	Jean Jaurès	LENS	115	2 300 €
LENS-HENIN	Michelet	LENS	120	2 400 €

TERRITOIRE	COLLEGE	VILLE	Nombre d'élèves	Dotation par collège
LENS-HENIN	Jean de Saint-Aubert	LIBERCOURT	85	1 700 €
CALAISIS	Jean Rostand	LICQUES	90	1 800 €
LENS-HENIN	Pierre et Marie Curie	LIÉVIN	140	2 800 €
LENS-HENIN	Descartes Montaigne	LIÉVIN	146	2 920 €
LENS-HENIN	Danielle Darras-Riaumont	LIÉVIN	94	1 880 €
ARTOIS	Léo Lagrange	LILLERS	100	2 000 €
ARTOIS	René Cassin	LILLERS	110	2 200 €
AUDOMAROIS	Blaise Pascal	LONGUENESSE	115	2 300 €
LENS-HENIN	René Cassin	LOOS-EN-GOHELLE	82	1 640 €
AUDOMAROIS	Albert Camus	LUMBRES	187	3 740 €
CALAISIS	Boris Vian	MARCK	140	2 800 €
ARTOIS	Émile Zola	MARLES-LES-MINES	112	2 240 €
ARRAGEOIS	des Marches de l'Artois	MARQUION	151	3 020 €
BOULONNAIS	Jean Rostand	MARQUISE	230	4 600 €
LENS-HENIN	Blaise Pascal	MAZINGARBE	130	2 600 €
LENS-HENIN	Henri Wallon	MÉRICOURT	170	3 400 €
LENS-HENIN	Youri Gagarine	MONTIGNY-EN-GOHELLE	85	1 700 €
ARTOIS	Anatole France	NOEUX-LES-MINES	166	3 320 €
ARTOIS	Bernard Chochoy	NORRENT-FONTES	112	2 240 €
LENS-HENIN	Pierre Brossolette	NOYELLES-SOUS-LENS	105	2 100 €
BOULONNAIS	Albert Camus	OUTREAU	180	3 600 €
CALAISIS	les Argousiers	OYE-PLAGE	132	2 640 €
ARRAGEOIS	Marguerite Berger	PAS-EN-ARTOIS	105	2 100 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	du Bellimont	PERNES-EN-ARTOIS	85	1 700 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	ROUVROY	145	2 900 €
LENS-HENIN	Jean Rostand	SAINS-EN-GOHELLE	98	1 960 €
BOULONNAIS	Paul Éluard	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	125	2 500 €
BOULONNAIS	Roger Salengro	SAINT-MARTIN-BOULOGNE	89	1 780 €
AUDOMAROIS	de l'Esplanade	SAINT-OMER	148	2 960 €
AUDOMAROIS	de la Morinie	SAINT-OMER	79	1 580 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	Roger Salengro	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	140	2 800 €
ARTOIS	Georges Brassens	SAINT-VENANT	105	2 100 €
LENS-HENIN	Paul Langevin	SALLAUMINES	102	2 040 €
BOULONNAIS	le Trion	SAMER	165	3 300 €
ARRAGEOIS	Paul Verlaine	SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS	178	3 560 €
AUDOMAROIS	François Mitterrand	THÉROUANNE	168	3 360 €
LENS-HENIN	Bracke-Desrousseaux	VENDIN-LE-VIEIL	176	3 520 €
ARTOIS	Paul Éluard	VERMELLES	135	2 700 €
ARRAGEOIS	Pablo Neruda	VITRY-EN-ARTOIS	189	3 780 €
BOULONNAIS	Pilâtre de Rozier	WIMILLE	92	1 840 €
LENS-HENIN	Léon Blum	WINGLES	149	2 980 €
AUDOMAROIS	René Cassin	WIZERNES	111	2 220 €
Total			15 598	311 960 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Réussites Educatives et Prospectives

RAPPORT N°36

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 JUIN 2024

JOURNÉE DE COHÉSION EN FAVEUR DES ÉLÈVES DE 6ÈME

Le Département, à travers le projet de mandat et sa déclinaison au sein du pacte des réussites citoyennes réaffirme l'ambition de mener une politique éducative ambitieuse en faveur de l'épanouissement et de la réussite des collégiens, de la cohésion et du bien vivre ensemble et des relations pérennes entre les collèges et les acteurs du territoire.

Parmi les étapes importantes de la scolarité, figure la transition entre l'école et le collège où chaque élève doit trouver sa place, aborder de nouveaux repères et appréhender avec sérénité les quatre années au collège.

Conformément à l'ambition du pacte des réussites citoyennes « favoriser l'intégration et la tolérance pour lutter contre les discriminations », le Département propose aux 125 collèges publics du Pas-de-Calais de les accompagner à l'élaboration d'une journée de cohésion en faveur des élèves de 6ème.

L'objectif de cette journée est de faire en sorte que chaque collégien de 6ème trouve sa place, avec ses différences, dans le groupe classe. La journée se réalise en partenariat avec les ressources du territoire, notamment sur la thématique sport-nature. Elle peut également aborder d'autres domaines à l'initiative du collège comme les aspects culturels. Les collégiens, sous l'autorité des équipes éducatives des collèges, ont ainsi la possibilité de bénéficier d'activités spécifiques et de vivre ensemble un moment fort au début de leur scolarité au collège. Pour des raisons de sécurité, certaines activités sont encadrées par du personnel diplômé, mis à disposition par le partenaire.

Dans le cadre d'un appel à projet, ces journées qui se déroulent sur le site du partenaire ou au sein du collège, sont accompagnées financièrement par le Département sur la base d'un forfait maximal de 20 € par élève pour prendre en compte les frais liés à la billetterie et les activités ainsi que les transports entre les collèges et les lieux d'accueil.

Au terme de cette journée, les collèges règlent les factures. En cas de dépassement du forfait précité, le collège finance sur ses fonds propres. Le cas échéant, un second rapport complémentaire sera établi pour prendre en compte l'augmentation des

effectifs afin de respecter le forfait de 20 € par collégien.

Une attention particulière est accordée cette année à l'évaluation du dispositif par les services, qui se traduit à la fois par un travail de concertation renforcé entre les services départementaux et les structures d'accueil afin de s'assurer que les activités proposées s'intègrent dans les objectifs poursuivis par la collectivité et par la mise en place de questionnaires à destination des bénéficiaires de l'opération, dont les collégiens ayant directement vécu ce temps fort initié par le Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant, de décider d'attribuer aux 125 collèges repris au tableau joint, les dotations liées aux journées de cohésion en faveur des élèves de 6ème, destinées à la prise en charge des frais de billetterie, d'activités et de transports des collégiens, pour un montant total de 311 960 €, au titre de la rentrée scolaire 2024, selon les modalités reprises au présent rapport.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO3-288E01	6568//93288	Dotation pour activités pédagogiques périscolaires	1 500 000,00	1 500 000,00	311 960,00	1 188 040,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY